

# LE DROIT DES ROBOTS

## LES CONSÉQUENCES DE L'IA SUR LA RESPONSABILITÉ

Les robots ne deviendront jamais des humains à part entière mais dépasseront ces derniers sur de nombreux points grâce à l'Intelligence artificielle. Ces développements ne sont pas sans conséquence sur la responsabilité...



Raymond Kurzweil, un des grands penseurs de la singularité. (Crédit: Bill Wadman.)

### L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Selon les futurologues et les transhumanistes comme Raymond Kurzweil, Irving John Good ou John von Neumann<sup>1</sup>, le basculement vers la « singularité » — c'est-à-dire le dépassement des capacités de l'intelligence humaine par l'Intelligence artificielle, est attendu pour la troisième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, à l'horizon de 2035<sup>2</sup>. Cela peut sembler irréaliste mais il est certain que l'Intelligence artificielle progresse à une vitesse incroyable...

En 1997, *Deep Blue* — un superordinateur d'IBM — a vaincu le champion du monde d'échecs du moment, Garry Kasparov. Et en 2011, le programme *Watson* a battu les champions du *Jeopardy!* (un jeu télévisé états-unien dans lequel les candidats doivent retrouver une question à partir des réponses). Puis en 2014, un ordinateur a réussi le test de Turing (qui consiste à organiser une conversation « aveugle » entre

un ordinateur et un examinateur : si l'examineur n'est pas capable de distinguer lequel de ses interlocuteurs est un ordinateur, le test est réussi...).

Les robots prennent également une place de plus en plus importante dans les entreprises, où ils sont de véritables décideurs. Ainsi, une société basée à Hongkong, Deep Knowledge Venture, spécialisée dans la gestion de dons à haut risque, a introduit dans son conseil d'administration un robot dénommé *Vital* (Validating Investment Tool for Advancing Life Sciences) — dont la fonction est de préserver les intérêts financiers de la société et d'identifier les investissements les plus judicieux à effectuer<sup>3</sup>.

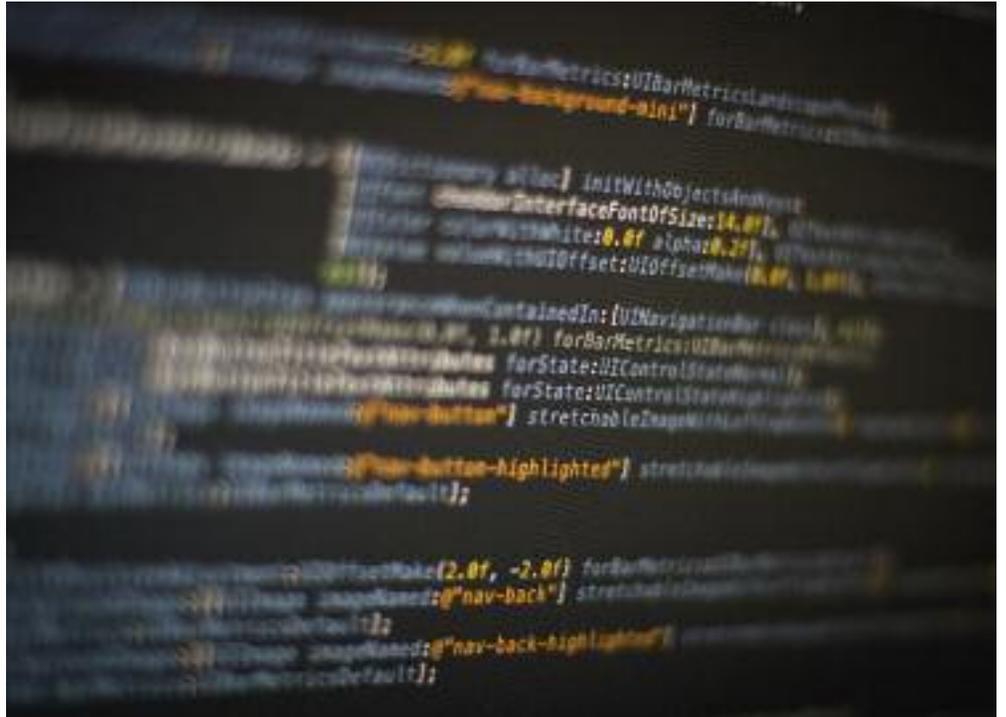
Dans ce contexte, la décision de Barack Obama d'encourager l'apprentissage de la programmation dès le plus jeune âge apparaît très responsable. En France également, un ministre de l'Éducation nationale

(2 avril-26 août 2014), Benoît Hamon, avait annoncé que l'enseignement du langage informatique sera proposé en primaire de manière facultative<sup>4</sup>.

C'est un fait incontestable, les robots vont devenir meilleurs que les humains dans l'exécution des tâches qui demandent une capacité d'analyse de l'environnement. Et ce n'est pas tant l'Intelligence artificielle qui permet ce basculement que le perfectionnement des capteurs : les robots entendent, voient et sentent bien mieux que nous. De plus, comme les informations traitées par lesdits capteurs peuvent être croisées avec les données qui existent déjà — par le biais d'Internet ou des *big data* — les robots vont développer une capacité d'analyse gigantesque !

### LA RESPONSABILITÉ DU ROBOT

En ce qui concerne le problème de la responsabilité du robot, il convient d'adopter



L'ordinateur *Deep Blue* d'IBM a battu le champion du monde d'échecs, Garry Kasparov, en 1997. L'Intelligence artificielle, avant d'être un élément robotique, est avant tout le résultat d'un code élaboré par des programmeurs, qui aura défini les limites des capacités de sa création.

une approche pragmatique, à défaut d'un cadre légal approprié. Une solution serait d'envisager la responsabilité du robot non comme un bloc, mais partagée par les différents intervenants et de façon hiérarchisée, pour aboutir à une responsabilité en cascade.

Cette approche permettrait de désigner des responsables, seulement au regard de leurs fonctions. En premier lieu, le concepteur de l'Intelligence artificielle du robot serait désigné comme responsable à titre principal. Il le serait de plein droit de par son rôle dans l'élaboration du robot. C'est en effet lui qui doit assumer la responsabilité première de son application. Ensuite seulement serait engagée, dans l'ordre, la responsabilité à titre subsidiaire du fabricant du robot ou celle de son propriétaire ou de l'utilisateur... Il s'avère que la proposition de livre vert soutenue par la Commission européenne sur les questions juridiques en matière de robotique penche plutôt pour une reconnaissance de la responsabilité du propriétaire du robot<sup>5</sup>.

Ce projet, sur lequel nous reviendrons dans les prochaines chroniques, est consacré aux questions de droit qui concernent la robotique et son développement en Europe. Outre certaines définitions, il aborde également le principe de l'autonomie et des capacités d'un robot et analyse les questions juridiques dans les domaines du droit privé, du droit pénal, du droit de propriété intellectuelle, du droit de la consommation et dans celui de la



Le robot *iCub* (du consortium européen Robot-Cub) est un robot auto-apprenant.

protection des données. (Il aborde notamment les questions de responsabilité contractuelles et non contractuelles en



Scratch est un langage informatique adapté aux enfants, parfait pour l'apprentissage lors de Coding Goûters ou à l'école.

matière de robotique et formule des suggestions qui pourraient aider à résoudre les problèmes présentés.)

Néanmoins, dans le cas de la robotique, il faut se méfier d'une utilisation trop étendue du concept de propriété. L'utilisateur du robot me semble avoir plus de responsabilité que le propriétaire car le robot et son utilisateur interagissent — et cette interaction peut déboucher sur une modification du comportement du robot.

La plupart des robots sont auto-apprenants. Si dans une certaine mesure, il est possible de les « éduquer », la responsabilité de l'utilisateur pourrait primer sur celle du propriétaire... ●

1 - *Singularité technologique* (<http://fr.wikipedia.org>).  
2 - Adrien Von Schwangau, *Le monde en 2035 — le début d'un nouveau paradigme. Horizon 2050*, 18-10-2012.  
3 - Caroline Kelcher, *Des robots intelligents chez DKV, la Co-operative Bank et Xerox. Business Digest*, 07-10-2014.  
4 - *Le Monde.fr* avec AFP, 13-07-2014.  
5 - The European Robotics Coordination Action, *Suggestion for a Green Paper on Legal Issues in Robotics*, December 31, 2012 (<http://www.eu-robotics.net/>).